



ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE

Président
Responsable Administratif
Responsable technique

Didier VANEL
Claude BRESSON
André DI RUZZA

06 85 66 51 76
06 70 03 20 57
06 84 85 20 12

Complexe Gustave JAUME
Avenue Pierre de Coubertin
26700 PIERRELATTE
Tél / Fax : 04 75 96 46 98

Pierrelatte le jeudi 10 novembre 2011

TOURNOI FUTSAL DES JEUNES CATEGORIE U13

ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE organise le tournoi FUTSAL annuel pour la catégorie de jeunes U13 le :

✓ **Dimanche 8 JANVIER 2012** sur la journée à partir de 9H30 à la HALLE des SPORTS.

Le bureau de l'association sera heureux de compter vos formations de jeunes parmi les participants à ce rendez-vous festif, placé sous le signe de la convivialité et du fairplay.

Le nombre d'équipes étant limité, les inscriptions seront prises selon leur rang de réception.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription que nous vous prions de nous retourner avant le **15 DECEMBRE 2010 dernier délais.**

Pour tous renseignements concernant l'organisation de cette manifestation, vous pourrez contacter :

☒ Michel BARRY 06 88 07 37 31 - mbarry.asfpierrelatte@orange.fr
☒ Claude BRESSON 06 70 03 20 57 - 04 75 96 86 78

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, recevez nos sportives salutations.

Le Président

Didier VANEL



ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE

Président
Responsable Administratif
Responsable technique

Didier VANEL
Claude BRESSON
André DI RUZZA

06 85 66 51 76
06 70 03 20 57
06 84 85 20 12

Complexe Gustave JAUME
Avenue Pierre de Coubertin
26700 PIERRELATTE
Tél / Fax : 04 75 96 46 98

ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE REGLEMENT TOURNOI FUTSAL U 13

Article 1 : Le club de PIERRELATTE organise son traditionnel tournoi FUTSAL des jeunes. Ce tournoi est réservé à la catégorie **U13**. Il se déroulera à la HALLE des SPORTS de PIERRELATTE.

Article 2 : Le tournoi réunira 10 équipes composées de 5 joueurs plus 3 remplaçants.

Article 3 : Le règlement sportif du tournoi sera identique aux lois du jeu de la F.F.F. Tous les joueurs doivent être en possession de leurs licences.

Les remises de touche se feront au pied.

Si le ballon touche le plafond, la remise en jeu s'effectuera depuis la touche la plus proche de l'impact.

Tous les coups francs sont directs.

Lors des remises en jeu, l'adversaire devra se tenir à minima à 5 m du ballon.

Le gardien pourra se saisir du ballon à la main à l'intérieur de la zone des 6 mètres.

Les tacles sont interdits.

Article 4 : Les matchs se dérouleront en **1 temps de jeu de 15 minutes** en phase de poule et en phase de classement.

Article 5 : Les joueurs devront porter des chaussures adaptées à la pratique en salle. Le ballon utilisé sera un spécifiquement prévu pour la pratique en salle, avec faibles rebonds.

Article 6 : Lors des phases de qualification les équipes sont réparties en 2 poules de 5 équipes.

Les premiers et seconds de chaque poule joueront les 1/2 finales du tournoi.

Les troisièmes disputeront la finale pour la 5^o place.

Les quatrièmes disputeront la finale pour la 7^o place.

Les cinquièmes de disputeront la finale pour la 9^o place.

Article 7 : En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées par ordre de priorité :

1 > le résultat du match les opposants.

2 > le nombre de buts marqués

3 > la différence de but

4 > une série de 3 tirs au but, puis au finish si nécessaire.

Article 8 : La répartition des points se fera de la façon suivante :

➤ Victoire : 3 points

➤ Nul : 1 point

➤ Perdu : 0 point

Article 9 : En cas d'égalité lors des matchs de la deuxième phase, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but, puis au finish si nécessaire.

Article 10 :

Dans le souci du bon déroulement du tournoi, chaque équipe devra se présenter **5 minutes avant le coup d'envoi de leur match**. Dans le cas contraire une défaite leur sera attribuée.

Article 12 : Tous les cas, non prévus dans le règlement, seront tranchés par le COMITE D'ORGANISATION, seul juge en la matière.

Article 13 : Chaque équipe devra prévoir 2 jeux de maillots.

Article 14 : Ne seront admis sur les terrains que les joueurs et 2 éducateurs par équipe.

Article 15 : L'ASF. PIERRELATTE décline toute responsabilité en cas de vol pendant la durée du tournoi.

Article 16 : La représentation de l'équipe lors de la cérémonie des récompenses est obligatoire en fin de tournoi.

LE COMITE D'ORGANISATION



ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE

Président
Responsable Administratif
Responsable technique

Didier VANEL
Claude BRESSON
André DI RUZZA

06 85 66 51 76
06 70 03 20 57
06 84 85 20 12

Complexe Gustave JAUME
Avenue Pierre de Coubertin
26700 PIERRELATTE
Tél / Fax : 04 75 96 46 98

TOURNOIS FUTSAL DES JEUNES CATEGORIE U13

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à renvoyer à :

ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE
Complexe Gustave JAUME
Avenue Pierre de Coubertin
26700 Pierrelatte

Les informations concernant le déroulement sportif de ce tournoi vous seront communiquées environ 15 jours avant la manifestation.

Le montant de l'inscription s'élève à 30 euros par équipe, 50 euros pour deux équipes.
(Règlement à l'ordre de ASF. Pierrelatte).



Fiche d'inscription **2011 - 2012**

Le club de :

Nom et coordonnées du responsable :

.....

.....

.....

e-mail :

Participera au tournoi de l'Entente Football Pierrelatte :

Ne participera pas au tournoi de l'Entente Football Pierrelatte :

DATE	Catégorie	OUI	NON	Nom et coordonnées du responsable présent le jour du tournoi (si différent)
08/01/2012	U 11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> e-mail :
	Nombre d'équipes :	___		

Montant total de l'inscription :